

COMMUNE DE GENCAY
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 avril 2012

Le Maire ouvre la séance à 20h30 en présence de Mesdames et Messieurs les conseillers:
Martine BIAIS, Jean BERGER, François BOCK, Guy BOUCHET, Jean- Jacques CHEVRIER, Jacques DEMELLIER, Robert DENIS, Jacques ELIAS, Claude FERRON, Annie FULIGNI, Francis GUICHART, Monique GUILLEMINÉAU, François GUYOT, Valérie HABERBUSCH, Bernard HIPPEAU, Arnaud LELONG, Dominique NEVEUX, Christelle PINEAU.

Absent excusé avec pouvoir :

Absent excusé sans pouvoir :

Secrétariat : Nicole BIRE.

1 - Approbation du procès-verbal du 29 mars 2012.

- Le procès-verbal est validé par la totalité des membres du conseil.

2 - Réunions et manifestations prévues en avril et mai.

- Document joint en annexe.

3 - Travaux en cours.

3.1 - Petite enfance.

- Avancement des travaux selon planification.
- Ventilation des combles : une grille d'aération non prévue au cahier des charges doit être installée, le coût de l'opération est évalué à 4500 €.

3.2 - Station d'épuration.

- Les travaux d'aménagement des extérieurs sont terminés.
- La station est en période d'essai pour une durée de 3 mois : contrôle et validation des performances

3.3 - Gendarmerie.

- Évacuation des eaux pluviales : le sous-sol étant argileux, un bassin de rétention est à prévoir.

3.4 - Impasse du vieux château.

- Réfection de la voirie pendant les vacances scolaires de Pâques.

3.5 - Travaux écoles.

- Les travaux budgétés seront réalisés durant la période des vacances de Pâques.

3.6 - Bâtiments locatifs.

- Consultation pour la fourniture et la pose de volets roulants.

3.7 - Foyer logement.

- Lieux communs : réfection peinture.

3.8 - Voirie : Budget 2013.

- Prévoir une ligne budgétaire pour le Chemin des Vignes avec cheminement piétons et la pose de trottoirs route de Confolens.

4 - Délibérations.

4.1 - Parcours sportif du plan d'eau. de Verneuil

- En date du 16 avril 2012 le conseil communautaire a décidé de prendre à sa charge le coût de l'opération, en conséquence, le conseil doit se prononcer sur une délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal :

- ***décide de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de communes du Pays gencéen pour la mise en place d'un parcours sportif au plan d'eau de Verne.***
- ***autorise, dans ce cadre, la Communauté de communes à effectuer les différents travaux.***

4.2 - Modification d'une compétence de la Communauté de communes.

- La Communauté de communes a adopté, en séance du 16 avril 2012, un projet de modification des compétences de l'arrêté préfectoral n°2005/SPM/135, article 1er " groupe de compétences obligatoires", " aménagement de l'espace" comme suit :
- Schéma directeur : charte intercommunale de développement et d'aménagement, **développement des énergies renouvelables y compris la création, l'étude et la réalisation de zones de développement de l'éolien.**

Après délibération, les membres du conseil à l'unanimité :

- ***approuvent les modifications de compétences proposées.***
- ***sollicitent l'arrêté de Monsieur le préfet entérinant la modification des compétences de la Communauté de communes du Pays gencéen.***

4.3 - Nouvelle Gendarmerie : alimentation en énergie électrique.

- Étude de faisabilité réalisée par SRD (Maître d'œuvre en la matière)
- Le financement du projet à la charge de la commune est évalué à 12880 € HT.

- Les délais d'exécution sont de l'ordre de 4 à 5 mois.

A l'unanimité, les membres du conseil donnent leur accord de principe et demandent au maire de bien vouloir prendre toutes les mesures qui s'imposent.

4.4 - Localisation de l'installation d'un pigeonnier.

- Le maire propose que le pigeonnier soit installé près de la piscine municipale.

Le conseil valide la proposition, l'efficacité de son positionnement sera mesuré dans le temps, en cas de résultats non satisfaisants, le pigeonnier pourra faire l'objet d'une nouvelle localisation.

4.5 Demande de l'association " Chat perché " la Villedieu.

- L'association « Chat perché » de la Villedieu prend en charge des enfants de la commune de Gençay et souhaite à cet effet notre participation financière dont le montant s'élève à 413 € pour 2012.

Les membres du conseil donnent un accord de principe mais demandent au maire de s'informer sur le nombre de familles et d'enfants bénéficiaires de ce service.

4.6 - SIVEER : modification des statuts.

- Lors de son assemblée générale du 20 janvier 2012, le Comité du SIVEER a adopté les nouveaux statuts.
- Pour être entérinée, cette décision doit être soumise à l'acceptation des collectivités membres du SIVEER
- Le maire a transmis aux membres du conseil les nouveaux statuts pour approbation.

Les membres du conseil ont décidé de délibérer par vote à main levée :

- 1 voix contre.
- 10 voix pour.
- 8 Abstentions.

La modification des statuts est adoptée.

4.7 - Ecole primaire : Restauration et installation d'un self.

- Restauration :

- Le marché de la restauration collective(SODEXO) arrive à son terme en juin 2012.

• **Rappel du § 4.9 du conseil municipal de février 2012.**

4.9 - Désignation de l'assistance à Maîtrise d' Ouvrage pour la restauration collective (EHPAD, Foyer logement et Écoles).

- *Le marché de la restauration collective arrive à son terme en juin 2012.*
- *L'établissement du cahier des charges est complexe, pour ce faire l'assistance à maîtrise d' Ouvrage est nécessaire.*
- *Deux entreprises consultées : TR6 (3310€ H.T) et EC6 (6375€ H.T)*
- **Notre participation et nos critères dans la rédaction du cahier des charges : type de circuits (courts), qualité des produits, labels, etc...**

Les membres du Conseil après concertation valident la proposition de la société TR6 et demandent au maire de prendre toutes les mesures contractuelles à l'affaire, certains critères et en particulier ceux concernant la qualité et label des denrées, provenance des produits etc seront débattus en commission ou en séance spéciale.

- **Le 17 février 2012 sur le blog ; <http://lajhacectout.com>, on a pu lire des propos outranciers et calomnieux, à la fois sur la qualité et la provenance des denrées alimentaires mais aussi à l'encontre des décisions du conseil, les membres de cette assemblée dans sa grande majorité ont été scandalisés par la teneur de propos mensongers voire diffamatoires, considérant qu: défendre et faire valoir ses idées c'est un des droits fondamentaux en démocratie, mais user de l'arme de la calomnie n'est pas digne de tout citoyen et à fortiori s' il devait être un élu d' une collectivité locale.**

- Installation d'un self :

- Les parents des élèves déjeunant à la cantine, sont dans l'ensemble favorables à la création d'un self service.
- **Le maire propose de lancer une consultation auprès d'entreprises spécialisées dans ce domaine d'activité.**

Les membres du conseil ont procédé au vote à main levée :

- 1 voix contre.
- ..18 voix pour.

En conséquence le maire est habilité à lancer les consultations.

4.8 - Véhicule électrique publicitaire.

- Une entreprise nous propose de mettre à notre disposition gratuitement un véhicule à motorisation électrique (Kangou) pour une durée de 3 ans.
- En contre partie, le financement est assuré par des encarts publicitaires peints ou installés sur le véhicule.

Après débat les membres du conseil ont délibéré par vote à main levée :

- 12 voix contre.
- 3 voix pour.
- 4 absentions.

La proposition de l'entreprise est déclinée et sera avertie de notre positionnement.

4-9 - Révision simplifiée du PLU de Saint Maurice la Clouère.

Le conseil donne un avis favorable à la révision de son .P.L.U. .

5 - Maison de santé pluridisciplinaire.

- Une réunion ayant pour objet le projet global de santé sur un territoire, a eu lieu le 11/04/2012.

Etaient présents :

- des professionnels de santé (Docteurs en médecine: Dr Arnault, Berrard, Lardeur, Denis)
- du président de la C.Communes
- des maires : de Gençay, Champagné St Hilaire, des adjointes au maire de Château Garnier et de Magné.

- Le porteur du projet doit être obligatoirement une collectivité locale. Le projet présente 2 volets :

- le volet médical du ressort des professionnels de santé
- Le volet Immobilier dont la collectivité locale est le maître d'ouvrage.

- Financement :

- l' Etat : subvention à hauteur de 100K€.
- le Conseil Général à hauteur de 100K€.
- la Région à hauteur de 100K€.
- le fond de concours par la Communauté de communes.
- un emprunt bancaire par la commune, couvert totalement ou partiellement par la recette des loyers.

- Avancement du projet.

- une rencontre avec de jeunes médecins désireux de s'inscrire dans ce modèle d'investissement est à programmer.

- Volet Immobilier.

- après dimensionnement de l'avant projet, une étude économique devra être réalisée afin de déterminer le bien fondé de la rénovation de bâtiments communaux ou la réalisation d' une nouvelle structure.

6 - Avenir du SIMER.

- Le budget 2012 comprend 2 lignes principales:

- Une ligne : " Petits travaux " (déficitaire) et une ligne " Ordures ménagères " (bénéficiaire).

- Solutions pour équilibrer la ligne Petits travaux.

- Demander une participation de 0,30 € / habitant ou modifier les statuts pour permettre le financement du déficit des travaux par l'excédent de la ligne budgétaire : Ordures ménagères.

- Aucune des 2 solutions ne résout le problème d'ordre structurel.

- Ratio : Personnel/volume de travail en inadéquation.

- Une étude par un cabinet comptable est en cours afin de connaître les conditions dans lesquelles les communes désireuses de se retirer du SIMER pourraient le faire.

7 - Questions diverses.

- Renouvellement contrat C. A .E.

- Le contrat de monsieur TRINQUER Christopher devait être renouvelé à compter du 1er mai 2012 pour une période de 6 mois. Celui-ci ayant trouvé un emploi, le poste est ouvert à monsieur Jean-Baptiste LEGROS.

- Archives de la commune.

- Adhésion au service d'archivistes itinérants.

Etablissement d'une convention d'adhésion audit service entre le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne et la commune de Gençay.

Les membres du conseil donnent une suite favorable et autorise le maire à signer la convention et à créer une ligne de dépense au budget 2012.

15- Prochain conseil : **jeudi 31 mai 2012.**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22 h 30.

B. Hippeau